

REGLEMENT

En participant à l'événement « Air Plaine », vous garantissez que vous avez compris et accepté les conditions générales énoncées ci-dessous par l'ASBL OZANAM , organisatrice de l'événement « Air Plaine » :

1. ORGANISATION :

Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, aux directives de l'organisation.

Le non-respect de cette clause dégage toute responsabilité de l'organisation et entraîne l'application des lois en vigueur.

La course Air Plaine est encadrée par des stewards dont le rôle est d'assurer le bon déroulement des épreuves. Toute personne de l'encadrement peut à tout moment arrêter un participant ou une équipe, modifier le parcours, fermer un obstacle ou prendre tous types de dispositions afin de garantir la sécurité des participants, de l'équipe organisatrice ou des spectateurs notamment. Le non-respect des consignes données par les personnes de l'encadrement dégage toute responsabilité de l'organisation. Aucun dédommagement ou remboursement ne sera accordé suite à la prise d'une ou plusieurs de ces dispositions.

Les départs se feront ainsi :

	Age	Briefing	Départ	
1ère manche	12-17 ans	11h00	11h30	
2ème manche	Plus de 17 ans	13h30	14h00	
3ème manche	Plus de 17 ans	15h30	16h00	
Nocturne Pyjama	Plus de 17 ans	20h00	20h30	Le pyjama est de rigueur

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

L'Air Plaine se déroule en équipe de minimum 3 à Maximum 5 personnes.

En s'inscrivant, les participants déclarent être dans un état de santé leur permettant de participer à ces différents efforts physiques.

L'âge minimum requis pour participer est de 12 ans : pour des raisons de sécurité et d'assurances, aucune exception ne sera faite sur ce point. Les mineurs participent à la course sous la responsabilité de leurs parents.

Il appartient à chaque participant de décider de prendre le risque de tenter de franchir chaque obstacle, sachant qu'aucun obstacle n'est obligatoire et qu'aucun participant ne sera disqualifié de la course en cas de non-franchissement de l'obstacle. Tous les obstacles sont contournables sans conséquence. En s'inscrivant aux Air Plaine, chaque participant est conscient des risques et du caractère difficile d'une telle activité physique. Le participant en assumera seul les conséquences éventuelles.

Le participant décide donc, volontairement en fonction de ses capacités et en pleine conscience des risques existants, de prendre part ou non à l'épreuve ou au franchissement d'un obstacle.

3. PRINCIPE ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Les participants suivent, le sens et les limites du parcours.

Les accompagnateurs doivent rester dans les zones désignées par l'organisation.

Les accompagnateurs veillent expressément à ne pas gêner les participants sportifs, ni à les aider, sous peine de disqualification immédiate du participant. Les accompagnateurs veillent également à respecter les zones d'accès qui leur sont réservées.

4. INSCRIPTION :

L'inscription est définitive dès que l'Air Plaine a reçu le bulletin des participants complet et que l'argent est sur le compte de l'Air Plaine.

Lors de l'inscription, il est possible de choisir sa vague de départ (sous réserve des disponibilités). Pour courir avec vos amis, il suffit que ces derniers choisissent la même vague de départ que vous (selon les disponibilités). Une seule personne peut inscrire un groupe si elle dispose de toutes les coordonnées des participants (nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse mail).

Dans tous les cas, l'inscription donne droit à l'accès à un point d'eau et à une consigne gratuite.

Une inscription est définitive et ne pourra en aucun cas être remboursée. Vous pouvez cependant donner ou échanger votre ticket avec une personne jusqu'à 1 semaine avant l'événement. Le changement de coordonnées du participant se fait via le mail que vous avez reçu lors de votre inscription.

Il incombe à la personne qui a inscrit un groupe (amis, collègues, familles, club sportif etc.) de faire parvenir, lire et approuver le présent règlement à tous les membres de ce groupe, ou à toutes les personnes qu'il a inscrites lui-même. Le fait que le chef d'équipe marque son accord avec le règlement lorsqu'il s'inscrit vaut donc pour toute son équipe. Les organisateurs considèrent ainsi que tout participant qui prend part au départ de la course marque son accord avec le règlement et les conditions ci-énoncées.

5. MATERIEL :

Aucun matériel spécifique n'est requis si ce n'est une tenue qui permet la pratique d'une telle discipline. Du matériel de sport confortable et adapté tel que des chaussures de sport légères est cependant conseillé. Les vêtements amples et flottants, les chaussures à crampons et autres pointes en fer sont interdits. Les cheveux et les lunettes doivent être attachés. Le port de lentilles de contact est déconseillé.

6. RESPONSABILITE :

Par son engagement, chaque participant marque son accord sur le règlement de l'épreuve.

En cas d'infraction de sa part, il reconnaît être tenu pour seul responsable des accidents et dommages survenus de son fait ou dont il serait victime.

Chaque participant est tenu de s'assurer qu'il est couvert par sa propre assurance ou par sa mutuelle en cas d'accident ou de blessure survenant lors de sa participation à un événement comme les Air Plaine.

De par son inscription, chaque participant se déclare en bonne santé et apte à l'accomplissement des efforts physiques nécessaires aux épreuves des Air Plaine. Le participant assume tous les risques liés à sa participation (ou à la participation du mineur) à l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, les accidents, les glissades, les chutes, les actes négligents d'autres participants ou les conditions météorologiques et confirme qu'il comprend que la participation à l'événement est une activité potentiellement dangereuse pendant laquelle des blessures pourraient se produire. Les participants certifient également qu'ils ne sont pas en état de digestion lorsqu'ils démarrent l'activité Air Plaine.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité, notamment dans les cas suivants :

- Les accidents survenant aux personnes (présentes sur les lieux) autres que les organisateurs et le personnel.
- Tout vol, perte ou détérioration de biens appartenant aux participants et aux personnes présentes sur le site du challenge, même si ce matériel a été stocké dans les infrastructures de l'organisation. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il l'estime nécessaire, de souscrire une assurance.
- Tout participant reste donc responsable de lui-même et des personnes/choses qu'il a sous sa garde (art. 1382 et suivants du Code civil). En cas d'accident engageant sa responsabilité, il reconnaît qu'il en sera l'unique répondant et qu'il a, le cas échéant, souscrit une assurance « responsabilité civile familiale » visant à l'assurer pour les dommages qu'il pourrait causer aux tiers.
- En cas d'accident le touchant personnellement, tout participant prend acte qu'il a été mis au courant qu'il devait se renseigner sur la couverture dont il bénéficie via sa propre assurance et/ou mutuelle.

7. PROTECTION DES DONNEES & DROIT A L'IMAGE :

L'ASBL OZANAM utilise principalement le courrier électronique pour communiquer avec les participants. Vous acceptez de recevoir des informations par e-mail concernant l'événement et également dans le cadre de la promotion et de la commercialisation d'autres événements organisés par ASBL OZANAM ou la promotion d'autres biens et services de tiers soigneusement sélectionnés. Si vous ne souhaitez pas que L'ASBL OZANAM ou ses partenaires événementiels utilisent votre adresse e-

mail à d'autres fins que la fourniture d'informations relatives à l'événement, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse info@airplaine.be

Vous autorisez l'ASBL OZANAM à stocker vos informations personnelles et à les partager avec ses partenaires événementiels, dans chaque cas en relation avec l'organisation, la mise en scène et l'administration de l'événement et/ou la promotion d'autres biens et services auprès de tiers soigneusement sélectionnés.

Les renseignements médicaux ne seront utilisés que pour vous prodiguer une assistance médicale lors de l'événement.

Par sa participation à l'événement, le participant déclare être d'accord que sa photo et son image, imprimée, en ligne, sur film ou sur vidéo etc., soit éventuellement utilisée à usages promotionnels part et pour l'ASBL OZANAM sans réclamer de rémunération.